

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2003

LES 6 ET 7 JUIN 2003

Halifax (Nouvelle-Écosse)

P R O C È S - V E R B A L

PRÉSENCES

Parmi les 807 personnes inscrites, on compte 324 délégué(e)s et 117 substitués. Les autres personnes présentes sont des observateurs et observatrices, du personnel des coopératives d'habitation, des membres de comités de la FHCC, des organismes associés, des animateurs et animatrices d'ateliers, des bénévoles, des participant(e)s au Programme jeunesse, des invité(e)s, des commanditaires, les membres du Conseil d'administration, les membres du Conseil de l'Ontario et le personnel de la FHCC.

COMMANDITAIRES

Société canadienne d'hypothèques et de logement, groupe Les Coopérateurs, Canon Canada, gouvernement de la Nouvelle-Écosse, H.B. Gestion d'assurance collective Ltée, Prentice Yates & Clark, Canadian Travel Co-op, Print Action.

INVITÉ(E)S

Bill Smith, David Cluff, Peter de Barros et Fatima Barros (Société canadienne d'hypothèques et de logement); Peter Stoffer (député, Sackville); Wendy Lill (députée, Dartmouth); Jerry Pye (membre de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse); Louis deMontbrun, Jim Graham, Warren Olsen (gouvernement de la Nouvelle-Écosse); Dennis Deters, Jim Laverick, Suzanne Longpré (Les Coopérateurs); Natalie Dupuis et Beth Ferrone (H.B. Gestion d'assurance collective Ltée); David Rodgers (CDS Co-operatives, London, Angleterre); Jean-Yves Lord (Canadian Co-operative Association); Kitty Molefe (Fondation Abri international); Carol Evoy (Secrétariat aux coopératives); John Metson et Reid Rossi (Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine); Doug Kleine (National Association of Housing Co-operatives, États-Unis); Anjanette Bunce (North American Students of Co-operation, États-Unis); Doug Dewling (Newfoundland and Labrador Housing Corporation); Fred Pierce (Nova Scotia Co-operative Council); Ron Skibbens (inspecteur des coopératives, Nouvelle-Écosse); Charles Savary (Credit Union Atlantic); Jim Johnson (Credit Union Central, Nouvelle-Écosse); Angela Power et

Frances Blair (Alice Housing); Sharon Avery (Phoenix Youth Services); Judith Cabrita (Tourism Industry Association of Nova Scotia); Pierre Baril (SHQ).

ACTIVITÉS SPÉCIALES

Donna Charbonneau a été nommée membre honoraire associée à vie de la FHCC. Heather Blake et Merrilee Robson lui remettent un certificat. Jon Harstone a été nommé membre honoraire associé à vie de la FHCC. René Daoust et Vice Hall lui remettent un certificat.

Isabel Evans présente le Prix Jim MacDonald pour le changement social à la Margaret Laurence Housing Co-op, située à Toronto. Margaret Nipshagen et Jon Harstone acceptent le prix au nom de la coopérative. Le Neill-Wycik Co-operative College de Toronto reçoit une mention honorable.

Jim Graham, directeur du Logement en milieu de soutien, ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, reçoit le Prix SHCL pour contribution exceptionnelle au logement coopératif. C'est la première fois que la FHCC propose la candidature d'un fonctionnaire à ce prix. Bill Smith, directeur régional, SCHL Nouvelle-Écosse, présente le prix.

La liste des coopératives d'habitation membres qui ont été reconnues pour leurs 20 ans d'adhésion à la FHCC est annexée.

SECTION I. PROCÉDURES PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance

Le président René Daoust et le vice-président Vince Hall de la FHCC ouvrent la séance à 16 h 40, le 6 juin 2003, et souhaitent la bienvenue aux participant(e)s à l'assemblée générale annuelle 2003, la 35^e de la FHCC. M. Daoust signale que l'assemblée se déroulera dans les deux langues officielles.

2. Présentations et message de bienvenue

M. Daoust présente les membres du Conseil d'administration de la FHCC, du Conseil de l'Ontario, du Comité des finances, du Comité des résolutions et du Comité des candidatures, ainsi que les invité(e)s.

Jerry Blumenthal, conseiller à la municipalité régionale de Halifax, souhaite la bienvenue à la Conférence à tous les participant(e)s. Il se dit heureux du travail que fait la FHCC, signalant que l'habitation coopérative loge de nombreux résidents de Halifax.

Le président remercie les coopératives d'habitation de la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de Sherri MacDonald, membre du Comité de planification local, d'accueillir l'assemblée annuelle à Halifax. M^{me} MacDonald informe l'assemblée qu'un groupe local de mineurs de charbon ont fondé la première coopérative au Cap-Breton en 1938. C'est ainsi qu'est né le mouvement de l'habitation coopérative au Canada.

3. Nomination des coprésidents de l'assemblée

- P/S Armstrong (Pine Ridge) / Prevost (Balfour)

QUE Bruce Woodrow soit nommé président et Noreen Dunphy vice-présidente de l'assemblée générale annuelle 2003.

ADOPTÉE

4. Preuve de la convocation de l'assemblée

Le président attire l'attention des délégué(e)s sur l'« Avis de convocation officiel envoyé aux membres de la FHCC », qui se trouve dans le livre d'information sur l'assemblée annuelle. Cet avis a été envoyé conformément aux règlements à tous les membres de la FHCC avant l'assemblée annuelle.

5. Commentaires du président

Le président passe en revue les Règles de procédure utilisées à l'assemblée annuelle de la FHCC. Il explique le rôle du Comité des résolutions.

6. Vérification du quorum

Nick Sidor, secrétaire général de la Fédération, informe les délégué(e)s qu'il faut 15 % des membres éligibles de la FHCC à la date d'envoi de l'avis de convocation officiel pour constituer le quorum. Il déclare que, à cette date, la FHCC comptait 853 membres. En tout, 324 délégué(e)s sont inscrit(e)s à l'assemblée annuelle 2003. Le quorum est donc atteint.

7. Adoption de l'ordre du jour

Le président signale que les délégué(e)s examineront des résolutions à différents moments pendant la réunion d'affaires. Il explique également l'ordre dans lequel les résolutions seront examinées.

- P/S Prevost (Balfour) / Troubridge (Westboine Park)

QUE l'ordre du jour soit adopté avec modifications.

ADOPTÉE

8. Procès-verbal de l'assemblée annuelle 2002

- P/S Budd (Windfield) / Larochelle (Silo)

QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle 2002 soit approuvé sans modification.

ADOPTÉE

SECTION II. RAPPORTS ET EXPOSÉS

1. Rapport annuel des membres du Conseil d'administration

Le président, M. René Daoust, présente le rapport annuel 2002 de la FHCC, qui a été distribué aux membres avant l'assemblée. Il attire particulièrement l'attention sur le travail visant à aider les coopératives aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau en Colombie-Britannique et les coopératives en difficulté à l'échelle du Canada. Il met en lumière le travail que le personnel et le Conseil de l'Ontario ont accompli pour aider 250 coopératives du programme provincial à réussir la transition à l'administration municipale.

Le vice-président, M. Vince Hall, déclare que la FHCC mène des négociations actives avec le gouvernement fédéral sur les dispositions à prendre pour la nouvelle agence nationale. On prévoit que l'agence sera en place pour 2004.

Le président informe l'assemblée que la FHCC a ouvert son bureau de la Nouvelle-Écosse en mai 2002. Le bureau a deux employés qui donnent de l'information sur les services de la FHCC et aident les coopératives à améliorer leurs opérations.

M. Ken Elliott, directeur régional du Nouveau-Brunswick, déclare que plus de 40 petites coopératives ont pu assister à l'assemblée annuelle 2003 grâce au programme de l'AGA de la FHCC pour les petites coopératives. Il remercie la Division des services de logement du ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse de son appui, qui a pris la forme de bourses grâce auxquelles de nombreuses coopératives de la province ont pu assister à l'assemblée annuelle.

M. Daoust souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et associés de la FHCC.

2. Rapport sur les suites données aux résolutions de 2002

Le président renvoie les délégué(e)s au rapport écrit sur les suites données aux résolutions étudiées à l'assemblée annuelle 2002. Il signale que, comme l'ont demandé les membres à l'assemblée annuelle 2002, des estimations des coûts associés aux résolutions présentées à l'assemblée annuelle figurent dans le livre d'information.

Le vice-président fait rapport du travail accompli pour la promotion de la déclaration de principes pour les aîné(e)s vivant dans les coopératives d'habitation. Une affiche faisant la promotion de la participation à part entière des aîné(e)s a été envoyée aux membres en juin 2003.

3. Rapport annuel des comités

Comité de la diversité

M. Charles Ng, président du Comité de la diversité, présente les membres du Comité : Paul Tubbe (Vancouver BC); Emil van der Poorten (représentant du Conseil au Comité); Craig Hunter (Kitchener ON); Linda Burke (Charlottetown PE); April Howe-Diplock (Dartmouth NS); et Nicholas Gazzard et Penelope Winter du personnel de la FHCC).

M. Ng indique qu'un membre du Comité de la diversité s'est joint à l'équipe de la FHCC pour l'étude sur l'accessibilité des installations pour l'assemblée annuelle à Halifax.

M. Ng informe l'assemblée qu'un questionnaire d'enquête sur la diversité au sein des conseils d'administration sera envoyé aux coopératives membres. Il demande de répondre au questionnaire et de le renvoyer le plus tôt possible, ajoutant que les résultats de l'enquête seront affichés dans le site Web de la FHCC.

M. Ng signale la fin du mandat du membre du Comité Dennis Bradshaw.

Comité de médiation

M^{me} Wendy Huggan, présidente du Comité de médiation, déclare que le Comité fera un suivi des plaintes reçues des membres qui estimeront avoir observé du harcèlement ou de la discrimination. Le Comité n'a pas reçu de plaintes pendant l'assemblée 2002.

M^{me} Huggan présente ensuite les membres du Comité : April Howe-Diplock et Sylvie Moreau.

Comité d'examen de la gouvernance

M^{me} Patricia Matthews, présidente du Comité d'examen de la gouvernance, donne de l'information de contexte sur le mandat du Comité. Elle présente ensuite les membres du groupe de travail : Suzann Zimmering (Vancouver BC); Stephen Troubridge (Winnipeg MB); Wendy Huggan (Winnipeg MB); Vince Hall (Hamilton ON); Charles Ng (Toronto ON); Jacques Saint-Pierre (Sherbrooke QC); et John MacDonnell (Halifax NS).

M^{me} Matthews déclare qu'un document de travail a été distribué aux membres en mars. En marge des assemblées des délégué(e)s, le Comité a aussi tenu plusieurs séances de consultation sur le document de travail. Les délégué(e)s sont priés d'envoyer leurs observations sur l'examen de la gouvernance à la FHCC pour le 29 août 2003. Les recommandations découlant des commentaires recueillis seront présentées aux membres à l'assemblée annuelle 2004.

M^{me} Matthews informe les participant(e)s qu'il y aura des consultations sur le document de travail plus tard au cours de la réunion d'affaires.

4. Programme jeunesse

Les membres reçoivent une présentation de M^{me} Danielle Jolly (Guelph ON) et de M^{me} Mallory Corby (St. Catharines ON), toutes deux participantes au programme jeunesse de l'assemblée annuelle. Elles signalent que l'avenir de l'habitation coopérative est important pour les jeunes et que les participant(e)s au Programme jeunesse sont très heureux de prendre part au débat.

Chaque année, les membres de la FHCC parrainent des jeunes des coopératives d'habitation de tous les coins du pays à des camps de jeunes dirigeants des coopératives. En 2003, la FHCC parrainera six jeunes des coopératives d'habitation suivantes pour leur permettre d'assister au camp de jeunes dans leur région :

- Westridge Estates Co-operative, Charlottetown PE
- Victoria Square Co-operative, Toronto ON
- Briarview Co-operative Homes, Mississauga ON
- New Generation Co-operative, Kitchener ON
- Delta Green Housing Co-operative, Richmond BC
- West Heritage Manor, Calgary AB

M^{me} Jolly et M^{me} Corby remercient la FHCC et les commanditaires de leur appui.

5. Comité des candidatures

M. Mel Willis, président du Comité des candidatures, présente les membres du Comité : David Kelly, Craig Hunter et Lori-Anne McDonald.

6. Conférencier invité : David Rodgers

La directrice générale, Alexandra Wilson, présente David Rodgers, directeur général de la Co-operative Development Society de Londres.

M. Rodgers compte de nombreuses années d'expérience du mouvement coopératif, depuis 1971, année où il s'est joint à sa première coopérative d'étudiants. Il a été nommé à son poste de directeur général de la CDS en 1979. La CDS est une coopérative secondaire; ses membres sont des coopératives, plutôt que des particuliers. Les membres de la CDS reçoivent du perfectionnement ou des services continus de gestion de la part de l'organisation. La CDS compte actuellement 80 coopératives, qui ont toutes choisi volontairement d'acheter des services à la CDS.

M. Rodgers transmet les vœux de la U.K. Confederation of Co-operative Housing, et prononce un discours inspiré sur le mouvement coopératif en Grande-Bretagne. Il fait observer que plus de la moitié de la population mondiale compte sur l'entreprise coopérative pour son niveau de vie de base. L'entreprise coopérative a un rôle important à jouer dans la création du bien commun, de la prospérité, du commerce équitable et de la paix et de la justice.

7. Fondation Abri international

M. Gary McMayo, membre du Conseil de la Fondation Abri international, remercie les membres de la FHCC de leur appui financier continu. Il présente ensuite M. Mike Alsop, qui fait le point sur les activités récentes d'Abri International au Kenya. Les rôles stratégiques d'Abri international au Kenya comprennent la mobilisation pour la construction de collectivités viables; la promotion de partenariats efficaces; la prestation d'aide technique et de formation par l'entremise de jeunes stagiaires; la facilitation du maillage et des échanges régionaux; et l'aide au dégagement de compréhensions communes.

8. Canadian Co-operative Association

M. Jean-Yves Lord, directeur général de la Canadian Co-operative Association, transmet les vœux du Conseil d'administration de la CCA, ajoutant qu'il est temps de revitaliser le mouvement coopératif au Canada. Le Conseil d'administration de la CCA a invité la FHCC à se joindre à lui pour la construction d'un mouvement vigoureux et influent, capable de mobiliser les coopérateurs pour le plus grand bien des Canadiens et des habitants de la planète.

**SECTION III. EXAMEN DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
2003**

Résolutions présentées

1. Changements au Programme de partage des revenus

- **P/S** Fisher (CHFT) / Nobel (City Gate)

QUE la résolution n° 1 soit réservée jusqu'à 13 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée reprend l'étude de la résolution, avec l'amendement suivant.

- **P/S** Bujold (Prism) / Forward (Marlor Management)

QUE, dans le paragraphe 2 (a), le pourcentage 66% soit changé à 64%, par la suite, toutes les références au pourcentage 66% soient changées à 64%;

ET QUE, dans le paragraphe 2 (b), le pourcentage 5% soit changé à 7% et que, dans le même paragraphe, l'expression « il s'agit de la portion de 5% du fonds pour les régions où il n'y a pas de fédération » devienne « il s'agit de la portion de 7% du fonds pour les régions où il n'y a pas de fédération ».

REJETÉE

Les délégué(e)s examinent ensuite la résolution n° 1.

- **P/S** Knight (Riverdale) / Fowles (OWN)

QUE la *politique 1.5.4 : Programme de partage de revenus* soit modifiée comme suit :

- (i) modifier la section 3(e) pour qu'elle se lise comme suit :

Divisez le total de la portion de 66 p. 100 du Fonds par quatre. Vous obtenez ainsi la part annuelle maximale.

- (ii) modifiez la section 4(d) pour qu'elle se lise comme suit :

chaque fédération obtient le moindre de (c) ou de 3 000 \$.

ET QUE ces changements entrent en vigueur cette année.

ADOPTÉE

2. Cadre de référence du Comité des finances

La modification suivante à la résolution n° 2 est examinée.

- **P/S** Armstrong (Pine Ridge) / Robbins (Daly)

QUE la résolution proposant une modification du cadre de référence pour ce qui est de la composition et du quorum du Comité des finances soit modifiée comme suit:

« Le comité sera composé de quatre (4) membres » devient « Le comité sera composé de cinq (5) membres »; et

au 4^{ème} point se lit :

« et un (1) membre extraordinaire » devient « et deux (2) membres extraordinaires »;

ET QUE le paragraphe concernant le quorum soit remplacé entièrement par le paragraphe suivant :

Le quorum pour les réunions du Comité sera d'au moins trois membres du Comité, dont au moins un doit être un membre extraordinaire.

ADOPTÉE

Les délégué(e)s examinent ensuite la résolution modifiée.

- **P/S** Prevost (Balfour) / Armstrong (Pine Ridge)

QUE le cadre de référence adopté pour le Comité des finances en 1992 soit annulé;

ET QUE le nouveau cadre de référence ci-joint soit adopté à sa place.

ADOPTÉE AVEC L'AMENDEMENT

3. Principes de négociation pour l'Agence

- **P/S** Stephenson (Stoneworth) / Newman (Cardiff)

Que le débat sur la résolution n° 3 soit fermé.

ADOPTÉE

Les délégué(e)s examinent ensuite la résolution.

- **P/S** Colbert (Alex Girvin) / Rodbourne (Longview)

QUE la FHCC affirme son engagement à l'endroit des principes directeurs suivants pour la nouvelle agence indépendante qui sera chargée d'administrer les programmes de coopératives d'habitation :

- a. l'agence offrira un service prompt, courtois et attentionné aux coopératives d'habitation. Elle répondra aux besoins des coopératives, en s'assurant que les accords d'exploitation sont respectés;
- b. l'agence partagera de l'information avec les coopératives pour les aider à bien fonctionner;
- c. l'agence accordera une attention particulière aux coopératives à risque. Elle n'interviendra pas dans les affaires des coopératives qui fonctionnent bien et qui respectent leur accord d'exploitation;
- d. l'agence sollicitera les commentaires des coopératives au sujet des services qu'elle leur offre et elle établira des mécanismes pour régler les plaintes et les préoccupations des coopératives à l'endroit de l'agence;
- e. les membres du conseil d'administration de l'agence proviendront de toutes les régions du pays desservies par l'agence. La FHCC choisira une majorité des membres du conseil d'administration de l'agence et une minorité des membres proviendra du gouvernement;

QUE la FHCC ne signe pas d'entente avec la SCHL au sujet de l'agence avant de trouver une solution à la crise des coopératives aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau en Colombie-Britannique qui soit acceptable pour ces coopératives, tel que déterminé par

la FHCC et la Co-operative Housing Federation of British Columbia, en consultation avec les coopératives qui éprouvent des problèmes d'infiltration d'eau;

QUE la FHCC consulte ses coopératives membres, par le biais de leurs fédérations régionales et de notre site Web, avant de signer une entente pour notre agence;

ET QUE les membres réaffirment le rôle continu de la FHCC à titre de défenseur des intérêts de ses membres et demandent à la FHCC de représenter ses membres auprès de l'agence, défendant leurs droits et leurs intérêts, tout comme elle le fait maintenant auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

ADOPTÉE

4. Agence nationale

- P/S Newman (Cardiff) / Wachniak (Carpathia)

QUE nous remercions le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les député(e)s pour avoir appuyé la proposition de la FHCC en vue de créer une agence indépendante au sein du mouvement pour administrer les programmes fédéraux de coopératives d'habitation;

QUE nous félicitons les milliers de membres de coopératives au Canada qui ont participé à la campagne et qui ont rencontré des député(e)s fédéraux(ales) pour faire cesser le transfert des coopératives financées par le fédéral aux provinces et aux territoires et pour obtenir des appuis pour l'agence;

QUE nous demandions au gouvernement de respecter son engagement de mettre l'agence sur pied au début de 2004;

QUE nous réaffirmions notre appui pour les principes clés qui sous-tendent la nouvelle agence, notamment un service amélioré, une aide rapide pour les coopératives en difficulté et des communications positives entre les coopératives et l'agence;

QUE nous réaffirmions notre appui pour les efforts du mouvement québécois de l'habitation coopérative en vue d'obtenir une agence semblable pour les coopératives du Québec;

ET QUE nos membres continuent d'être informés au sujet du progrès des négociations concernant l'agence par le biais du site Web de FHCC et dans *Échos de la FHCC*.

ADOPTÉE

5. Principe du logement sans but lucratif

- P/S Prevost (Balfour) / Stephenson (Stoneworth)

QUE la FHCC encourage ses membres à réaffirmer leur engagement à l'endroit de leur statut sans but lucratif permanent en adoptant l'énoncé de principes suivant :

Statut sans but lucratif permanent des coopératives d'habitation : un énoncé de principes

Notre coopérative d'habitation a été fondée pour offrir des logements de qualité à nos membres à un prix équitable dans une communauté que nous contrôlons tous ensemble. Nous gardons nos logements à un niveau abordable en offrant une aide à nos membres à faible revenu dans la mesure où nous le pouvons, en prenant soin de nos bâtiments afin qu'ils puissent durer plus longtemps et en ne cherchant pas à réaliser de profit. Nous utilisons nos surplus pour répondre à nos besoins futurs ou pour améliorer nos services.

- Aucun membre ne peut vendre ou échanger son droit de vivre dans une coopérative.
- Aucun membre ne peut vendre, posséder ou avoir le droit de posséder son logement coopératif.
- Notre coopérative paie peu ou pas d'intérêts ou de dividendes sur les dépôts, les prêts ou les parts des membres, ce qui témoigne de notre engagement.
- Les parts des membres, s'il y en a, changent de mains au montant équivalent ou presque à celui où elles ont été payées initialement.
- Si notre coopérative devait être dissoute, nous remettrons tous les actifs qui restent après le paiement des dettes de la coopérative à une autre coopérative d'habitation ou à un organisme sans but lucratif ou de bienfaisance.

ADOPTÉE

6. Politique d'accès facile pour les coopératives d'habitation au Canada

- **P/S** Bak (St. Georges) / Fisher (CHFT)

L'amendement favorable ci-après est examiné par l'assemblée :

QUE, au premier paragraphe de la résolution n° 6, l'expression entre parenthèses soit supprimée.

ADOPTÉE

En outre, l'assemblée étudie l'amendement favorable ci-après à la résolution 6 :

- **P/S** Funes (Mondragon) / Childs (Carolyn)

QUE soit ajouté un septième gros point, comme suit :

... faire des démarches auprès des paliers supérieurs de gouvernement pour qu'un financement suffisant et flexible soit disponible, par le biais du Programme d'aide à la remise en état des logements ou d'un autre mécanisme approprié, pour permettre la conversion de logements existants afin qu'ils soient conformes aux normes les plus récentes d'accessibilité pour les membres ayant des handicaps.

ADOPTÉE

P/S Steenman (Tidal Flats) / Aquino (Dundee Court)

QUE la résolution n° 6 soit réservée.

ADOPTÉE

L'assemblée reprend plus tard l'examen de la résolution n° 6. S'engage un débat sur les changements de formulation possibles, d'où ils ne ressort pas facilement de consensus.

• **P/S** MacEachern (Britannia Glen) / Robles (Beechwood)

QUE les membres de la FHCC adoptent l'énoncé de principes suivant concernant les coopératives d'habitation et les membres ayant des handicaps :

Nous souscrivons au principe voulant que les membres handicapés ont le droit de vivre avec dignité dans leur coopérative d'habitation, de participer activement aux activités de leur communauté coopérative et de vivre en autonomie au sein de la collectivité.

À l'appui de ces objectifs, nous sensibiliserons les membres de notre coopérative à cette politique et, dans la mesure du possible, nous appliquerons les mesures suivantes :

- prévoir des fonds pour effectuer une vérification de l'accessibilité afin de nous assurer que les installations de la coopérative ne comportent pas d'obstacles;
- appuyer les membres ayant des besoins spéciaux en encourageant les vérifications d'accessibilité dans les environs de la coopérative;
- sensibiliser les membres de notre personnel par des personnes handicapées;
- mettre de la documentation communautaire à la disposition de tous nos membres dans le bureau de la coopérative;
- aider nos membres qui ont des besoins spéciaux à vivre en autonomie au sein de la collectivité;
- informer les fournisseurs de produits et services de notre politique d'accès facile et les encourager à adopter des valeurs et des politiques semblables; et

- intervenir auprès des paliers supérieurs de gouvernement pour obtenir du financement approprié et souple, par le truchement du Programme d'aide à la remise en état des logements ou d'autres mécanismes appropriés, pour la conversion de logements existants en fonction des normes les plus à jour d'accessibilité pour les membres handicapés.

- **P/S** Short (Meadowgreen) / Robbins (Daly)

QUE le débat sur la résolution 6 soit fermé.

REJETÉ

- **P/S** Murphy (Spruce Court) / Budd (Windfield)

QUE la résolution n° 6 soit renvoyée au Comité de la diversité avec instructions de présenter une recommandation à l'assemblée annuelle 2004.

ADOPTÉE

7. Programme de communauté de principes

- **P/S** Chase (Ramer's Wood) / Cummins (Milliken)

QUE le Conseil d'administration effectue des recherches sur le Programme de communauté de principes offert par la Municipalité régionale de York (Ontario) et qu'il fasse rapport de ses conclusions à l'AGA 2004;

ET QUE la FHCC organise un atelier au sujet du Programme de communauté de principes à l'assemblée générale annuelle 2004.

ADOPTÉE

Résolutions tardives

Deux résolutions tardives sont présentées à l'assemblée; les délégué(e)s les considèrent comme urgentes dans les deux cas et les examinent à l'assemblée.

L1. Réinvestir dans les coopératives d'habitation du Québec

- **P/S** Robbins (Daly) / Short (Meadowgreen)

QUE la résolution tardive L1 soit considérée comme urgente.

ADOPTÉE

- **P/S** Robbins (Daly) / Short (Meadowgreen)

QUE la FHCC appuie activement les efforts du mouvement de l'habitation coopérative du Québec en vue d'obtenir un investissement majeur du gouvernement fédéral pour rénover les coopératives d'habitation du Québec qui n'ont pu, en raison des « critères de modestie » imposés par la SCHL dans le cadre du programme de l'article 95, construire ou rénover de façon appropriée leurs bâtiments dès le départ.

ADOPTÉE

L2. Subvention de l'article 95 lors du renouvellement du prêt hypothécaire

- **P/S** Mounstevan (Charles Hastings) / Robles (Beechwood)

QUE la résolution tardive L2 soit considérée comme urgente.

ADOPTÉE

- **P/S** Mounstevan (Charles Hastings) / Robles (Beechwood)

QUE la FHCC demande à la SCHL de trouver une solution plus équitable pour combler la baisse de subvention qui se produit lorsqu'une coopérative de l'article 95 renouvelle son prêt hypothécaire à un taux d'intérêt plus bas.

ADOPTÉE

Le Conseil d'administration note que la FHCC enverra une télécopie immédiate au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour demander la reprise des discussions sur la question.

Le délégué de Charles Hastings Co-op remercie les délégué(e)s d'avoir étudié immédiatement cette résolution tardive.

SECTION IV.

RÉSOLUTIONS FINANCIÈRES

1. Rapport du vérificateur et examen des états financiers vérifiés de 2002

Le trésorier, David Howard, présente le rapport des vérificateurs, signalant que les résultats à la fin de l'exercice du FHCC sont un peu mieux que ce que prévoyait le budget.

- P/S Robles (Beechwood) / Bak (St. Georges)

QUE les états financiers vérifiés pour l'année se terminant le 31 décembre 2002 soient reçus.

ADOPTÉE

2. Nomination des vérificateurs

Le trésorier mentionne que la firme Marcil, Lavallée, Loyer et associés a changé de nom et est devenue Marcil Lavallée. Il signale que, de l'avis du Conseil, les vérificateurs continuent de satisfaire à la norme appropriée de rendement, et qu'il est utile de maintenir la continuité des services de vérification.

- P/S Robbins (Daly) / Ferguson (Carillon)

QUE la firme Marcil Lavallée soit nommée à titre de vérificateurs externes de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada jusqu'au terme de la prochaine assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE

3. Budgets 2003

- P/S Biallecki (The Manor) / Robles (Beechwood)

QUE les budgets du Fonds de fonctionnement national et du Fonds national de dotation pour 2003, tels que préparés par le Conseil d'administration, soient reçus.

ADOPTÉE

4. Budgets 2004

- P/S Nelson (Woodrose) / Hosler (Lore Krill)

QUE les budgets du Fonds de fonctionnement national et du Fonds national de dotation pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2004 et se terminant le 31 décembre 2004

soient adoptés tels que présentés et que le barème ci-joint des cotisations des membres et des organismes associés pour l'an 2004 soit aussi adopté.

ADOPTÉE

Les membres demandent au Comité des finances d'étudier la possibilité de présenter les coûts pour le personnel et l'administration dans des postes budgétaires distincts dans les futurs budgets.

5. États financiers du premier trimestre

- P/S Richtermeier (Seven Maples) / Hyatt (Valley Village)

QUE les états financiers pour le premier trimestre de 2003 soient reçus.

ADOPTÉE

6. Consultation sur l'examen de la gouvernance de la FHCC

Les délégué(e)s se divisent en petits groupes pour discuter du document de consultation sur l'examen de la gouvernance de la FHCC et consigner leurs commentaires à cet égard. Les délégué(e)s sont invités à indiquer leurs réponses individuelles une fois rentrés chez eux et à les envoyer à la FHCC pour le 29 août 2003.

7. Aide aux sans-abri

Keith Moyer présente M. Timothy Crooks, directeur des Phoenix Yough Programs en Nouvelle-Écosse.

M. Crooks déclare que Phoenix aide les jeunes sans-abri et à risque de 16 à 24 ans. Il remercie la FHCC et les participant(e)s à l'AGA de lui donner l'occasion de leur parler du travail que l'association fait depuis 20 ans.

8. Présentation à Monsieur et Madame FHCC 2003

Craig Hunter et Jason Moore font rapport du travail de Monsieur et Madame FHCC 2002. Ils disent qu'ils ont réussi à recueillir plus de 39 000 \$ pour des œuvres de bienfaisance, et notamment le Camp OASIS, un camp d'été pour les enfants vivant avec le SIDA ou touchés par le SIDA.

Monsieur et Madame FHCC 2003 sont alors présentés à l'assemblée.

SECTION V. ÉLECTIONS

1. Rapport du Comité des candidatures

M. Mel Willis, président du Comité des candidatures, présente les membres du Comité : Craig Hunter, David Kelly et Lori-Anne McDonald.

M. Willis déclare que, au terme de la période de mise en candidature, les personnes suivantes avaient déclaré leur candidature :

Conseil d'administration

Représentants régionaux

Alberta	Joanne Crouse
	Emil Van Der Poorten
Île-du-Prince-Édouard	Jim Clow
Saskatchewan	Theresa Smythe
Québec	René Daoust

Administrateurs extraordinaires :

Isabel Evans
Vince Hall
David Howard

Comité des finances Haji Jivraj

2. Élections de membres du Conseil d'administration et du Comité des finances

Nick Sidor, le directeur des élections, annonce que, à une assemblée tenue avant l'assemblée annuelle, les délégué(e)s de la Nouvelle-Écosse ont élu John MacDonnell à titre de représentant régional de la Nouvelle-Écosse. Il ajoute que, à l'assemblée d'aujourd'hui, les délégué(e)s du Manitoba voteront pour décider si le représentant régional du Manitoba sera élu à une assemblée tenue au Manitoba avant l'assemblée annuelle 2004.

M. Sidor annonce ensuite que les personnes suivantes ont été élues sans concurrent :

Conseil d'administration

Représentants régionaux

Île-du-Prince-Édouard	Jim Clow
Saskatchewan	Theresa Smythe
Québec	René Daoust

Administrateurs extraordinaires :

Isabel Evans
Vince Hall
David Howard

Comité des finances Haji Jivraj

M. Sidor procède ensuite à l'élection du représentant régional de l'Alberta. Il explique que seuls les délégué(e)s de l'Alberta voteront à cette élection.

Il tient ensuite un vote parmi les délégué(e)s du Manitoba sur une résolution sur la question de savoir si l'élection du représentant régional du Manitoba doit avoir lieu à une assemblée qui serait tenue au Manitoba avant l'assemblée annuelle 2004 de la FHCC.

Après le décompte des bulletins de vote, M. Sidor annonce que Joanne Crouse a été élue administratrice régionale pour l'Alberta.

M. Sidor annonce en outre que les délégué(e)s du Manitoba présents ont voté en faveur de l'élection du représentant régional à une assemblée qui aura lieu au Manitoba avant l'assemblée annuelle. Il signale que cette décision ne pourra prendre effet que si la majorité des membres du Manitoba la ratifient par écrit dans les 180 jours, et que la FHCC communiquera avec tous les membres du Manitoba à ce sujet.

- **P/S** Armstrong (Pine Ridge) / Farmer (CSACO)

QUE les bulletins de vote soient détruits.

Dale Reagan, le directeur des élections, Région de l'Ontario, annonce que, lors d'une assemblée des membres de l'Ontario tenue le 6 juin, les personnes suivantes ont été élues au Conseil de l'Ontario :

Représentant de la Fédération

Mark Paul, élu sans concurrent

Représentant des associations d'employé(e)s

Scott Piatkowski

Membres extraordinaires

Tina Stevens
Ivy Tait

- **P/S** O'Brien (Caroline) / Robbins (Daly)

QUE les bulletins de vote des élections au Conseil de l'Ontario soient détruits.

ADOPTÉE

Les membres du Conseil d'administration et du Conseil de l'Ontario pour 2003-2004 sont présentés à l'assemblée.

3. Administrateurs sortants

On remercie les membres sortants du Conseil d'administration, et on leur remet un certificat. Ces membres sont :

Laine Braden
Emil Van der Poorten
Susan Wells

SECTION VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Assemblée annuelle 2004

Le drapeau arc-en-ciel est transmis au Comité de planification de l'AGA 2004, à qui on souhaite une excellente assemblée annuelle, à Québec (Québec), les 11 et 12 juin 2004.

2. Annonces

On annonce les gagnants suivants des concours :

Photographies d'immeubles de coopératives	Ernescliffe Co-op, Toronto (Ontario) « Les personnes avant les profits »
Photographies de personnes	Carillon Co-op, Ottawa (Ontario)
T-shirt	Carpenter Co-op, Ottawa (Ontario)

3. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare que l'assemblée est levée à 17 h 10 le samedi 7 juin 2003.

COPIE CONFORME du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2003 de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada.

Président

Secrétaire d'assemblée

**COOPÉRATIVES D'HABITATION MEMBRES QUI ONT REÇU UNE MENTION
POUR LEURS 20 ANS D'ADHÉSION À LA FHCC À L'OCCASION DE L'AGA 2002**

Anathoth Housing Co-operative, NS
Anne Marie Hill Housing Co-operative, ON
Bamburgh Circle Housing Co-operative, ON
Beaver Creek Housing Co-operative, ON
Borealis Housing Co-operative, T.N.-O.
Byron Meadows Community Housing Co-operative, ON
Campden Green Housing Co-operative, ON
Caribou Housing Co-operative, NF
Chatauqua Co-operative Housing Inc., ON
Crossroads Housing Co-operative, NF
Deerfoot Estates Housing Co-operative, AB
Delta Green Housing Co-operative, BC
Dovercourt Housing Co-operative, ON
Eamon Park Housing Co-operative, ON
Granville Gardens Housing Co-operative, BC
High Meadow Park Housing Co-operative , NB
Highland Housing Co-operative, NS
Homestead Housing Co-operative, AB
Hromada Housing Co-operative, AB
Jasmine Place Housing Co-operative, BC
Kabuki Housing Co-operative, NS
Lamplight Housing Co-operative, NS
Mary Campbell Housing Co-operative, ON
Morley Mills Co-operative Homes, ON
Mount Seymour Park Housing Co-operative, BC
Native Inter-tribal Housing Co-operative, ON
North End Family Housing Co-operative , NB
Northbrook Village Housing Co-operative, ON
Nudondin Housing Co-operative, NS
O.V.O. Housing Co-operative, NS
Oak Street Housing Co-operative, ON
Odyssey Housing Co-operative, NF
Pacific Heights Housing Co-operative, BC
Pringle Creek Co-operative Homes, ON
Rainbow Circle Co-operative Homes, ON
Robson Park Co-operative Homes Association, BC
Coop côte de sable, ON
Sawmill Creek Housing Co-operative, ON
Sidney Towers Housing Co-operative, ON
Springfield Housing Co-operative, ON

St. Clair Meadows Housing Co-operative, ON
Summerlea Park Housing Co-operative, ON
Three Links Housing Co-operative, ON
Trillium Housing Co-operative, NS
Ventura Park Housing Co-operative, ON
Viking Housing Co-operative, NF
Wellington Square Co-operative Homes, ON
Whippletree West Housing Co-operative, AB
Windfield Co-operative Homes, ON

PIÈCES JOINTES

NOUVEAU CADRE DE RÉFÉRENCE

FÉDÉRATION DE L'HABITATION COOPÉRATIVE DU CANADA

MANUEL DES POLITIQUES

DATE D'ÉMISSION :

Juin 2003

NUMÉRO :

1.5.1

REMPLECE LA VERSION :

Juin 1992

RECOUPEMENT :

Aucun

AUTORITÉ :

Ensemble des membres

OBJET :

Comité des finances

TYPE :

Comité permanent

RELÈVE DE :

Assemblée générale annuelle

COMPOSITION :

Le Comité sera composé de cinq (5) membres :

- le trésorier de la FHCC,
- le trésorier de la Région de l'Ontario,
- le directeur général, et
- deux (2) membres extraordinaires élus par les membres de la FHCC.

NOMINATION DES MEMBRES :

Aucune personne qui

- n'est pas administrateur, dirigeant, détenteur de part, membre ou employé d'un organisme membre de la FHCC,
- est un dirigeant ou employé de la FHCC, ou
- est membre du Conseil d'administration de la FHCC ou du Conseil de l'Ontario

ne peut siéger comme membre extraordinaire du comité.

Les membres de la FHCC éliront le membre extraordinaire du comité à toutes les deux assemblées générales annuelles

pour un mandat de deux (2) ans. Si le poste de membre extraordinaire devient vacant peu importe la raison, le Conseil d'administration de la FHCC peut nommer un remplaçant pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle. À ce moment, les membres de la FHCC éliront une personne pour terminer le mandat initial de deux ans, si nécessaire.

PRÉSIDENCE :

Le trésorier de la FHCC assumera la présidence du comité.

QUORUM :

Le quorum pour les réunions du Comité sera d'au moins trois membres du Comité, dont au moins un doit être un membre extraordinaire.

FONCTION :

Le rôle du Comité des finances consiste à

- superviser les finances de la FHCC, y compris la budgétisation, l'augmentation des revenus, les dépenses, les placements, les prêts et les rapports financiers;
- surveiller et faire rapport aux membres de la FHCC au sujet de la situation financière et des résultats d'exploitation de la FHCC par rapport aux plans financiers;
- examiner la conformité aux politiques et aux résolutions financières;
- informer les membres au sujet des finances de la FHCC;
- assurer la liaison avec les vérificateurs de la FHCC; et
- aviser le Conseil d'administration au sujet des questions financières.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS :

Le comité sera chargé :

1. d'examiner les budgets préparés par le personnel et d'aviser le Conseil d'administration;
2. d'aviser le Conseil d'administration au sujet des politiques de placement et d'examiner périodiquement le portefeuille de placements de la FHCC;
3. d'aviser le Conseil d'administration au sujet des politiques de prêts et d'examiner périodiquement le portefeuille des prêts et des garanties de prêts de la FHCC;

4. d'agir comme comité de crédit en avisant le Conseil d'administration au sujet des prêts consentis à l'extérieur du Fonds de souscription de risque ou du Fonds d'aide spéciale;
5. d'examiner les états financiers annuels et intérimaires;
6. de présenter aux membres réunis à l'assemblée générale annuelle un rapport sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la FHCC par rapport aux plans financiers approuvés;
7. de veiller à ce que la direction et le Conseil d'administration se conforment aux politiques et aux résolutions financières adoptées par le Conseil d'administration et les membres;
8. d'examiner périodiquement et, au besoin, de recommander des changements aux pouvoirs financiers et aux systèmes de contrôle de la FHCC;
9. de rencontrer annuellement le vérificateur pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur à la direction;
10. d'examiner le plan de vérification annuel et d'évaluer périodiquement le rendement du vérificateur;
11. d'examiner les propositions de nomination, de renouvellement ou de renvoi du vérificateur;
12. au besoin, d'organiser des ateliers de formation à l'assemblée générale annuelle pour informer les membres au sujet des finances de la FHCC;
13. de faire rapport régulièrement au Conseil d'administration au sujet des activités du comité et d'aviser le Conseil d'administration au sujet des questions financières; et
14. d'effectuer toute autre tâche que le Conseil d'administration ou l'ensemble des membres peuvent confier au comité.

BARÈME DES COTISATIONS DES MEMBRES ET DES ORGANISMES ASSOCIÉS POUR 2004

Membres

Coopératives d'habitation	3,40 \$ par logement par mois (comparativement à 3,30 \$ en 2003)
Coopératives d'habitation en développement	98 \$ par année (95 \$ en 2003)
Coopératives étudiantes	7,10 \$ par lit par année (comparativement à 6,90 \$ en 2003)
Groupes de ressources techniques	1 p. 100 des revenus générés par le développement de coopératives d'habitation fédérales – minimum de 265 \$ par année (comparativement à 256 \$ en 2003)
Organismes parrains	850 \$ par année (comparativement à 825 \$ en 2003)
Tous les autres membres votants	265 \$ par année (comparativement à 256 \$ en 2003)

Associés

Organismes	265 \$ par année (comparativement à 256 \$ en 2003)
Membres associés individuels	98 \$ par année (comparativement à 95 \$ en 2003)